

Image not found or type unknown



Faillite après assignation

Par **meissa**, le **10/10/2011** à **19:57**

Bonjour,rrnJe suis commerçante et j'ai été victime de grave manquement de mon fournisseur qui m'a pousser à mettre la clé sous la porte.rnJ'ai assigné mon fournisseur devant la justice mais cela va mettre du temps avant d'avoir gain de cause devant les tribunaux.rnJe suis en sauvegarde mais cela va être dur de redresser la barre. Si je n'arrive pas à remonter la pente et si la société fait faillite aurais-je toujours droit au dommage et intérêts en cas de victoire devant les tribunaux ?rrnMerci d'avance